



Détention d'arme factice (jouet)

Par **gomezz**, le **26/04/2010** à **18:17**

Bonjour,

est il legal d'avoir chez soi un jouet ayant la forme d'un pistolet?

je rappelle que le jouet en question n'a aucun projectile ou autre objet pouvant servir de munition et qu'il n'est pas porté (il ne sort donc pas de la maison)?

merci